

Il y a trois parties communes à toutes les religions, le Credo, la loi morale et le culte.

Dans le Credo est l'endroit où nous professons les points centraux de ce que nous croyons.

La loi morale explique comment nous devons vivre la foi que nous professons dans le credo.

Le culte est la façon dont nous prions le Dieu en lequel nous croyons.

Pour un catholique, la Sainte Messe est la base de toute prière, car Jésus est réellement présent dans l'Eucharistie.

Dans le rite latin de l'Église catholique, il existe deux formes de la Sainte Messe, la forme ordinaire et la forme extraordinaire.

La liturgie peut être un point de discussion vibrante, avec les idées et les goûts différents, dans une paroisse, comme l'Église universelle, nous devons toujours désirer l'unité, et surtout lorsque nous nous rassemblons autour de l'autel pour adorer notre Dieu. Dans un effort pour maintenir notre paroisse unifiée pour la gloire de Dieu, M. Le Curé souhaite que les deux formes de la messe soient célébrées dans la paroisse.

A partir du 27 décembre, la Sainte Messe à 18h00 sera célébrée selon la forme extraordinaire.